

Liste des Délibérations de la séance du
Conseil municipal du 27 Août 2024 à 19h00

- Délibération n°1 – Eclairage Public ; Remplacement du mât PL95 accidenté OP 41874MEP – Approuvée.
- Délibération n°2 – Eclairage Public ; Remplacement système d'allumage existant par horloges astronomiques – Approuvée.
- Délibération n°3 – Clôture du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VITARELLES – Approuvée.
- Délibération n°4 – Avenant à la convention de mise à disposition de locaux destinés à exercer des professions de santé – Approuvée.
- Délibération n°5 – Décision Modificative N° 1 BUDGET COMMUNE 2024 – Approuvée.

PROCES VERBAL
SCEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOUT 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire LAVAUR, Maire.

Présents : Morgan BABOULENE. Charlotte BERTIN. Damien COLLIER. Karine DE LA CONCEPTION. Rémi DEBAYE. Cindy MANSO. Christelle MAZEYRIE. Valérie RICARD.

Absents : Jean CORREIA.

Procurations : Jean-Pierre CARDOSO. Karine DELORD-BONNETAT. Nicolas FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Valérie RICARD.

A- Ordre du jour :

1- Eclairage Public ; Remplacement du mât PL95 accidenté OP 41874MEP :

Le Poteau d'éclairage public n° 95 situé Place de l'église au Bourmaguet a été accidenté et le mât doit être changé.

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de remplacement du mât du PL95 accidenté cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) approuve ce projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot.
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024.
- 3) s'engage à participer à cette opération conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal.
- 4) Autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

VOTE : POUR 12

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS.

2- Eclairage Public ; Remplacement système d'allumage existant par horloges astronomiques :

Le système d'allumage existant doit être changé afin de permettre la mise en place de la coupure de l'éclairage public aux lieux suivants ; Le Colombié, La Maurinie et Le Bourg.

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de remplacement du système d'allumage existant par des horloges astronomiques en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) approuve ce projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot.
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024.
- 3) s'engage à participer à cette opération conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal.
- 4) Autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

VOTE : POUR 10

CONTRE : 2

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS.

3- Clôture du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VITARELLES:

Les opérations du Lotissement Les Vitarelles (budget ouvert en 2006) et les ventes étant désormais achevées, il est proposé de décider de la clôture budgétaire et comptable de ce budget annexe.

Le résultat déterminé au vu du Compte Financier Unique 2023 d'un montant de 10 130,95€ est transféré au budget principal de la Commune en 2024.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- ACTE l'achèvement des opérations et des ventes du Lotissement Les Vitarelles,
- DECIDE de la clôture du budget annexe correspondant en date du 31 Octobre 2024.

VOTE : POUR : 12

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

4- Avenant à la convention de mise à disposition de locaux destinés à exercer des professions de santé :

Suite à la demande d'un professionnel occupant la Maison médicale souhaitant réduire la durée de réengagement du bail, le Maire propose au Conseil municipal l'avenant suivant :

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DESTINES A EXERCER DES PROFESSIONS DE SANTE

Entre :

- La Commune de Trespoux-Rassiels, représentée par le Maire de la commune Pascal Lavaur
- et le preneur bénéficiaire dénommé(e) dont la profession est domicilié(e) à la signature du bail le et domicilié(e) actuellement

Téléphone : Mail :

Il est convenu ce qui suit :

L'article 11 de la convention initiale :

La présente convention est établie pour une durée d'un an et sera reconduite de façon expresse et tacite si elle n'est pas dénoncée par le preneur au moins trois mois avant terme. Chaque renouvellement s'effectuera ensuite pour des périodes de trois ans. Lors de la prise d'effet de la présente convention, comme à son expiration, il sera procédé à un état des lieux contradictoire. Chaque renouvellement s'effectuera ensuite pour des périodes de trois ans.

Est remplacé par :

La présente convention est établie pour une durée d'un an et sera reconduite de façon expresse et tacite pour la même durée si elle n'est pas dénoncée par le preneur au moins six mois avant terme.

Lors de la prise d'effet de la présente convention, comme à son expiration, il sera procédé à un état des lieux contradictoire.

Cet avenant a été présenté et adopté en conseil municipal le 27 Août 2024. Sa date de prise d'effet est fixée au premier du mois qui suit la date de sa signature par les deux parties.

Pour la Commune, Le Maire
Pascal LAVAUR

Le Preneur,
.....

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve l'avenant proposé et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

VOTE : POUR : 12

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

5- Décision Modificative N° 1 BUDGET COMMUNE 2024 :

Objet : Modifications sur BP COMMUNE 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2024.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615231 (011) : Voiries	5 040.00	6419 (013) : Remboursements sur rémun.	4 200.00
6284 (011) : Redevance pour services rendu	3 000.00	75888 (75) : Autres	10 000.00
65748 (65) : Autres personnes de droit privé	500.00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	620.00		
6618 (66) : Intérêts des autres dettes	4 500.00		
6688 (66) : Autres	540.00		
Total Dépenses	14 200.00	Total Recettes	14 200.00

VOTE : POUR 12

Pour extrait conforme au registre des délibérations

B-Informations :

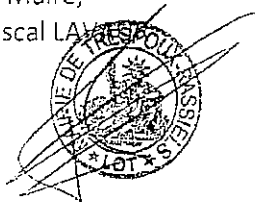
Après discussion avec le Conseil municipal les nouvelles attributions de subventions aux associations se présentent ainsi :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023	SUBVENTIONS 2024
Amis Bibliothèque prêt lot	50 €	50 €
APE Farandole	150 €	200 €
Comédie et Caractères	150 €	150 €
Comité des fêtes de Trespoux	400 €	400 €
Comité des fêtes du Bourmaguet	400 €	400 €
Pétanque Trespoux	150 €	150 €
Prévention routière	50 €	50 €
Société de chasse	80 €	0 €
Tennis Trespouzien	150 €	150 €
Bouge Trespoux	0 €	0 €
Batufrika	0 €	0 €
Trespoux'sitive	0 €	200 €
Es per nostre patrimoni	0 €	200 €

Suite à la cérémonie du 11 Novembre 2024 aura lieu le repas des aînés le midi à la Salle des fêtes. Le Conseil municipal a constaté une bonne fréquentation des 2 marchés gourmands de l'été. Au sujet de la rentrée scolaire, on note une stabilité de l'équipe enseignante pour cette année scolaire. L'effectif de cette année scolaire 2024-2025 est de 105 enfants. Le 21 Septembre 2024 une soirée sera organisée sur la Place du Bourmaguet pour le lancement officiel de la campagne de Don auprès de la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'église du Bourmaguet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Pascal LAVIE



La Secrétaire de séance,
Valérie RICARD